

## REUNION PUBLIQUE DU 30 MARS 2006

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Je donne la parole aux chefs de groupe pour excuser certains membres absents. M. GENET ?

M. GENET.- M. Claudy MERCENIER viendra avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- M. GEORGES ?

M. GEORGES.- M. Marcel LHOEST qui n'est pas bien ce jour.

M. LE PRESIDENT.- M<sup>me</sup> CHEVALIER ?

M<sup>me</sup> CHEVALIER.- M<sup>mes</sup> Francine REMACLE et Marie-Noëlle MOTTARD, pour des raisons professionnelles, arriveront avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. HAAS.- Tout le monde va arriver.

**I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel).

**II.- Ordre du jour complémentaire**

(Voir procès-verbal officiel).

**III.- Ordre du jour des questions d'actualité**

(Voir procès-verbal officiel).

**IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 février 2006.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 février 2006).

Je vous remercie. L'approbation de ce procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V.- Communications de M. le Président**

M. LE PRESIDENT.- J'ai deux communications à vous faire.

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue aux étudiants du cours de loi provinciale des Sciences administratives, ainsi qu'à leurs professeurs.

Ensuite, je vous rappelle qu'à l'issue de la séance à huis clos de ce jour, une séance d'information est prévue Salle des Gardes, avec un exposé de M. BEAULEN, Directeur en chef de la Cellule de coordination de l'Intranet, sur l'utilisation de l'outil informatique.

**VI.- Question d'actualité**

M. LE PRESIDENT.- Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

**Document 05-06/A9 : Question d'un conseiller provincial portant sur l'ouvrage « Parcours illustré en Province de Liège ».**

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. HAAS.

M. HAAS (de son banc).- Monsieur le Président, je me réfère au texte qui a été déposé et j'attends la réponse.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. Je donne la parole à M. le Député permanent MESTREZ, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, je voudrais remercier M. HAAS pour les considérations très positives qu'il porte sur le document que nous avons, pour une première fois, élaboré et le fait qu'il voulait mailler plusieurs considérations qui étaient d'une part, que nous avons en Province de Liège des dessinateurs de BD qui représentent un véritable capital et d'autre part, que nous avons de très nombreuses animations touristiques susceptibles d'être mises en valeur.

Merci pour votre approche positive et venons-en maintenant à votre question.

Je pense qu'au vu du document ce que l'on peut dire c'est que l'abondance de biens nuit et qu'on a peut être un problème de dioptrie. En fonction de la dioptrie évidemment, le regard est plus ou moins focalisé. Notre regard, nous, a été de dire au départ : essayons de couvrir les trois arrondissements. Et donc, si vous regardez bien, 4, 3, 3, ça fait 10 mais nous avons couvert les trois arrondissements.

Si vous prenez une dioptrie un peu plus réduite, vous direz : mais il y a 11 maisons du tourisme ; si vous prenez une dioptrie encore un peu plus réduite, vous direz : il y a Amblève, Spa, etc.

En réalité, nous avons, dans un premier temps, tenté d'identifier un certain nombre d'opérateurs touristiques qui remplissaient quelques caractéristiques, à savoir un organisateur susceptible d'être le porteur du projet sur place, une fréquentation susceptible de permettre la rentabilité et quelqu'un qui était susceptible d'investir 500 euros.

On a retenu un certain nombre de sites en se disant qu'on en avait en réserve d'ailleurs. Mais ils ont tous dit oui. Parce que vous le savez bien, on aurait pu faire dans la plupart des régions de la Province, à Liège, dans l'arrondissement de Verviers, en Communauté germanophone, on aurait pu faire chaque fois deux publications.

Donc, il a fallu faire des choix, nous les avons fait et nous les assumons. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'est pas sot de penser qu'il y aura demain ou après demain, une nouvelle publication et que nous serons à cette occasion-là particulièrement attentifs à votre intervention.

M. GILLES, Député permanent.- Pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la présence au Conseil !

M. MESTREZ, Député permanent.- Voilà, je pense qu'on va faire une BD à l'occasion du 50<sup>ème</sup>.

Je constate qu'il n'y avait en tous cas, Monsieur le Député....

(Rires).

N'anticipons pas ! Monsieur le Conseiller, aucune volonté de rejet – et vous le savez bien - ; nous travaillons suffisamment ensemble pour que vous sachiez l'intérêt que je porte à l'ensemble des composantes de notre Conseil.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

#### **VII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

##### **Document 05-06/93 : Dividendes de « La Citadelle » - Convention entre associés de la SCRL « Centre Hospitalier de la Citadelle »**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 05-06/93. Ce document a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. STIENNON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STIENNON, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, ce point concerne en fait un accord sur la répartition future des dividendes en fonction des résultats et bien entendu en fonction de l'évolution des taux d'intérêts, etc.

Cette commission n'a pas donné lieu à un débat particulier. C'est la raison pour laquelle votre première commission vous propose, par 9 voix pour et 2 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif aux dividendes de la Citadelle – convention entre associés de la SCRL « Centre hospitalier régional de la Citadelle.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/94 : Adhésion de la Province de Liège à « Wallonie Design asbl »**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 05-06/94. Ce document a été soumis à la troisième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> BAJOMEE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> BAJOMEE, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre troisième commission s'est réunie ce 30 mars afin de prendre connaissance du document 05-06/94 ayant pour objet l'adhésion de la Province de Liège à l'asbl « Wallonie Design ».

Le Député rapporteur ayant souligné tout l'intérêt pour notre Province de l'adhésion à ladite asbl et répondu à la question d'un commissaire quant à une erreur matérielle de transcription qui sera corrigée, votre troisième commission, par 7 voix pour et 4 abstentions, vous propose d'adopter cette résolution relative à notre adhésion à l'asbl « Wallonie Design ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. THEUNYNCK. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK.- Merci Monsieur le Président. Monsieur MOTTARD, je vous sais amateur de cinéma mais je crains que vous ne vous passiez en boucle le DVD de ce film américain du début des années 90 « Groundhog day » de Harold Ramis, traduit en français par « Un jour sans fin ».

Ce film nous fait vivre les angoisses d'un Bill Murray, présentateur météo d'une petite chaîne de TV locale, condamné à revivre perpétuellement le même jour.

Car remplaçons le présentateur par les conseillers provinciaux, les journées par des mois et c'est bien la situation que vous nous faites vivre depuis deux séances. L'histoire bégaie.

Pour la deuxième fois en deux mois, vous nous demandez l'accord pour adhérer à une ASBL, alors que la Province en est membre fondateur et que vous-même en êtes président depuis des mois.

Au cinéma, cela fait rire, en politique beaucoup moins.

Notre groupe qui se bat depuis le début de la législature pour que ce lieu devienne un vrai lieu de débat et d'échange ne cautionnera le fait que vous en fassiez une simple chambre d'entérinement.

Votre majorité, Monsieur MOTTARD, souvent prompte à faire appliquer à la lettre les règlements, voire à les interpréter, quand cela l'arrange, montre par ce type de fonctionnement un certain mépris pour cette assemblée.

Entendons-nous bien, sur les deux dossiers, nous ne mettons pas en cause le travail effectué par vous et par les services provinciaux, car nous les apprécions à leur juste valeur, mais nous voulons que les débats soient menés en temps utile et dans la clarté comme le prévoit la législation. Nous ne voulons plus être mis devant le fait accompli.

Notre groupe se voit donc amener, à cause d'une procédure ne respectant pas la démocratie des débats, de s'abstenir lors du vote de ce point à l'ordre du jour.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. GERARD, Député permanent.- Ca, ce n'est pas bien !

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur DRION, vous demander à intervenir ? Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la procédure est au service des plaideurs. Le fond est au service des décideurs. Le groupe CDH-CSP n'a aucune ambiguïté sur le fond de ce dossier.

M. GENET.- Nous, non plus !

M. DRION.- Il votera donc la résolution qui lui est proposée. Je vous suggère de lire avec intérêt la publication au Moniteur belge des membres fondateurs de cette asbl. Nous y avons trouvé : Province de Liège-Culture probablement association de fait, légitimement actrice sur le terrain de notre Province.

Il nous est demandé cet après-midi de voter l'affiliation de la Province de Liège, personnalité juridique et publique. Nous voterons donc cette affiliation.

Une petite touche à l'intention du Député permanent : va-t-il cumuler les mandats ? Vous nous demandez de le désigner comme membre de l'assemblée générale, il en est déjà le président !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du CDH-CSP).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M<sup>me</sup> CHEVALIER. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> CHEVALIER (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, je ricane doucement. Je ricane doucement quand j'entends ECOLO jouer les vierges effarouchées. Nous, au MR, nous préférons nettement avoir une représentation qui aide au tournage de films dans notre Province et qui fait de cette Province probablement un des agents les plus volontaires dans le domaine du design. Les deux biennales que nous avons déjà vues, sont convaincantes.

C'est quelque chose qui manquait terriblement dans nos contrées pour inscrire non seulement la Province de Liège au sein de la Wallonie mais aussi au cœur de l'Eurégio. C'est pour cela que nous n'avons aucun problème à voter avec enthousiasme la proposition qui vous est faite.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. M. GENET.

M. GENET (de son banc).- A suivre la position de M<sup>me</sup> la Chef de groupe MR, je crois que l'on peut supprimer le Conseil et déléguer tout à la Députation permanente.

M<sup>me</sup> RUIZ.- Cela va faire avancer la démocratie !

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît ? M. le Député permanent va répondre aux différentes questions.

M. MOTTARD, Député permanent.- Je voudrais, Monsieur le Président, de mon banc, dire deux choses au groupe CDH. La première, au niveau juridique, comme pour le dossier du mois passé, ce dossier a été vu, visé par les services juridiques de la Province qui n'ont émis aucune objection et rassurez-vous en terme de cumul de mandats dans cette asbl, comme bien d'autres mandats dans d'autres asbl culturelles, c'est à titre gratuit que je vais l'assumer.

M. HAMAL, Député permanent.- Un vrai mécène !

M. MOTTARD, Député permanent.- Tandis qu'au groupe ECOLO, je regrette beaucoup que l'on balaie le fond du dossier puisqu'en commission, j'ai longuement expliqué les objectifs culturels et économiques de ce dossier qu'on réduit aujourd'hui à sa plus simple expression. Je le regrette.

En terme de conclusion et pour utiliser une image cinématographique qui a été utilisée par l'intervenant, je voudrais dire au groupe ECOLO que « on achève bien les chevaux aussi ».

(Tumultes).

M. LE PRESIDENT.- Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/89 : Modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé (expérience utile du métier et revalorisation barémique au 1<sup>er</sup> décembre 2005)**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 05-06/89. Ce document a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> DAHNER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, c'est ce lundi 27 mars 2006, à 17 heures, que notre sixième commission (Enseignement et Formation) s'est réunie pour examiner le document 05-06/89 « Modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé – expérience utile du métier et revalorisation barémique au 1<sup>er</sup> décembre 2005 ». La réunion est présidée par Gérard GEORGES.

Un membre de l'administration explique les deux points soumis à notre examen.

Point 1 : Revalorisation barémique au 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2005, la Communauté française a revalorisé les échelles barémiques attribuées aux membres du personnel subventionné. En vertu de la Loi du 29 mai 1959, les pouvoirs organisateurs des établissements subventionnés sont tenus d'accorder aux membres de leur personnel les rétributions au moins égales aux subventions-traitements accordées par la Communauté française. Cette revalorisation consiste en une augmentation forfaitaire de 121,77 € à l'annuel non indexé (soit 167,17 € à l'annuel brut indexé).

Point 2 : Valorisation de l'expérience utile du métier.

L'article 18 du décret du 4 mai 2005 portant sur le statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du Ministère de l'Instruction publique permet pour certains membres du personnel la valorisation dans l'ancienneté pécuniaire de services prestés dans une entreprise pour autant qu'ils aient été reconnus comme une expérience utile à l'exercice de la fonction enseignante. Actuellement, cette valorisation pourrait passer de 6 à 7 ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2005.

L'article 14 de notre statut est donc visé par cette modification.

Après ces explications, un conseiller pose les questions suivantes.

De quoi parle l'article 5 sexto du statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé ?

Il définit le mode de calcul de tous les enseignants qui étaient en fonction à la Province en 1992 car à cette époque, le traitement était plus haut que celui de la Communauté française.

Pourriez-vous m'expliquer la phrase : en effet, le traitement directement payé par la Communauté française est augmenté de 121,77 €, le complément provincial est également augmenté de 121,77 € ; donc pas de différence dans le complément payé actuellement.

Après quelques explications, le conseiller n'est toujours pas convaincu que le texte est bien approprié.

C'est donc, par 8 voix pour et 3 abstentions, que notre commission vous propose d'adopter le projet de résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/92 : Institut provincial de Formation des Agents des Services Publics – modifications à apporter au statut organique et au règlement d'ordre intérieur des Ecoles des Sciences administratives, de Police et du Feu et au statut applicable aux membres du personnel exerçant des fonctions à l'Institut**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 05-06/92. Ce document a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> BECKER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> BECKER, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, le document précité a été examiné en commission. Aucune question, ni aucune remarque n'a été formulée.

C'est par 5 voix pour et 6 abstentions que votre commission vous propose d'approuver la présente résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale et je passe au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/90 : Modifications budgétaires – 1<sup>ère</sup> série****Document 05-06/91 : Emprunts de couverture – 2<sup>ème</sup> série**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 6 et 7 de l'ordre du jour : documents 05-06/90 et 05-06/91. Ces documents ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les regrouper.

J'invite le rapporteur, M. WILKIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. WILKIN, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 29 mars, à 17 heures, avec à l'ordre du jour l'examen des documents 05-06/90 et 05-06/91.

Le budget 2006 – modifications budgétaires – 1<sup>ère</sup> série – document 05-06/90 a donc été examiné.

Un commissaire demande, page 6, budget ordinaire – dépenses exercices antérieurs : avantages sociaux.

Le Député rapporteur explique que c'est une régularisation 2002 à 2005 des traitements des enseignants en raison du pacte scolaire.

Un commissaire demande, page 8, sécurité et ordre public.

Le Député rapporteur explique la somme allouée à ce poste est une avance sur subside Région wallonne et Europe.

Un commissaire demande, page 11, augmentation budget ordinaire tourisme.

Le Député rapporteur explique la modification du budget avance sur subside pour les grands événements à retombées touristiques.

C'est pourquoi, votre septième commission vous propose, par 10 voix pour et 4 abstentions, d'adopter les modifications budgétaires 1<sup>ère</sup> série.

En ce qui concerne le dossier 05-06/91 – emprunts de couverture – 2<sup>ème</sup> série qui a également été examiné par votre septième commission, aucune question n'a été formulée.

C'est pourquoi, votre septième commission vous propose, par 10 voix pour et 3 abstentions, d'adopter la modification budgétaire, 2<sup>ème</sup> série.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur les deux documents. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 05-06/90.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 05-06/91.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/95 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing – Site de Jemeppe**

**Document 05-06/99 : Désignation d'un comptable des matières à l'Internat de l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing**

**Document 05-06/100 : Désignation d'un comptable des matières à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire spécial de Micheroux**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Point 8, 9 et 10 de l'ordre du jour : documents 05-06/95, 99 et 100. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission, qui a décidé de les grouper.

J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> STASSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre septième commission, réunie ce mercredi 29 mars, a examiné les documents 05-06/95, 99 et 100 concernant les désignations, respectivement à chacun de ces dossiers,

- d'un receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing (site de Jemeppe) ;
- d'un comptable des matières à l'Internat de l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing ;
- d'un comptable des matières à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire spécial de Micheroux.

Sans remarque, ni question des commissaires sur ces trois documents, votre septième commission vous propose, pour chaque document, par 10 voix pour et 3 abstentions, d'adopter les trois projets de résolution pour ces désignations.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale sur ces trois dossiers. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 05-06/95.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CHD-CSP, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 05-06/99.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 05-06/100.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/98 : Services provinciaux – Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les lots**

- 11 : rénovation des toitures ;
  - 12 : inspection et rénovation des châssis ;
  - 13 : traitement des façades,
- des travaux de rénovation du Musée de la Vie wallonne**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour : document 05-06/98. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre huitième commission, réunie ce mardi 28 mars, a examiné le document référencé 05-06/98 concernant un marché de travaux, le mode de passation et les conditions de marché pour les lots 11, 12 et 13 des travaux de rénovation au Musée de la Vie wallonne.

Les agents présents du Service provincial des Bâtiments commentent brièvement un plan et rappellent les différentes étapes de ce dossier.

Les trois lots dont il est question dans ce document concernent les zones extérieures. Les lots 11 et 12 portent sur les toitures et façades ainsi que sur les châssis des façades extérieures. Le lot 13 porte sur le traitement des façades, c'est-à-dire sur un très léger sablage.

Le lot actuellement en cours est le lot gros-œuvre de la cour intérieure et devrait être terminé pour fin d'année. Il ne faut pas perdre de vue que cette rénovation est un vaste chantier et qu'il faut donc travailler par phases.

Un commissaire félicite les services techniques car le cahier des charges reprend la note relative aux dispositions tendant au respect des clauses environnementales, éthiques et sociales suivant la résolution du Conseil provincial du 26 janvier 2006.

Ce même commissaire interroge sur les subsides. Les demandes de subsides ont été introduites pour les différents lots auprès des instances compétentes comme le Commissariat général au Tourisme, la Communauté française, le Feder. Le pourcentage des subsides est variable et plafonné. Un dossier complémentaire a été introduit au Tourisme et on espère obtenir 600.000 € sur 2006. Pour l'équipement informatique et multi-média, on devrait recevoir 420.000 € sur le budget 2007 de la Région wallonne.

Un autre commissaire demande en quoi consiste le lot 8 ? Ce lot concerne l'aménagement de la cour intérieure et est programmé pour 2007. Ce même commissaire interroge alors sur la couleur rouge du plan. Celle-ci rappelle-t-elle le rouge de Saint-Barthélemy ou de l'Hôtel de Ville ? Pas du tout, c'est la couleur naturelle qui reste. Ce rouge est uniquement utilisé sur le plan. Il n'y aura pas de couche de peinture sur les façades, seul un léger sablage comme déjà dit ci-avant est prévu. On garde la couleur naturelle du matériau. Ce même commissaire demande alors l'origine des ardoises naturelles. Il lui est répondu que l'entrepreneur doit se conformer à ce qui est prévu au cahier des charges mais nous ne connaissons pas le nom de son fournisseur.

Un autre commissaire demande si un double vitrage est prévu pour la réparation des châssis. Le double vitrage n'est pas prévu, on remplace les vitres cassées. Les boiseries en chêne sont en bon état. N'oublions pas qu'il s'agit d'un bâtiment classé et que nous suivons les recommandations du Comité d'accompagnement. Ce même commissaire demande alors s'il y a eu un bilan ? Il lui est répondu que le bilan énergétique a bien été fait.

Le sujet étant épuisé, votre huitième commission est invitée à se prononcer. C'est par 10 pour, 0 contre et 5 abstentions, qu'elle vous propose, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, d'adopter le projet de résolution joint au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. MERCENIER. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MERCENIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, les anciens bâtiments doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière au niveau de la gestion énergétique et les choix techniques doivent bien

sûr être confrontés aux recommandations esthétiques concernant le patrimoine, la valeur historique de certains éléments à préserver.

Nous souhaiterions néanmoins que le résultat de ce débat soit présenté à la commission avec un résultat précis et chiffré et pas simplement « l'étude a été faite ». Combien coûteraient le remplacement des châssis, les gains énergétiques escomptés, les économies significatives ou non ? Ainsi clairement informée, la commission pourrait donner un avis sur le dossier soumis et surtout les coûts qui vont être générés par ce choix au niveau de l'investissement de départ ; les coûts de fonctionnement à fortiori pendant de nombreuses années.

N'ayant pas reçu de réponses précises à ce niveau, le groupe ECOLO s'abstiendra.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?  
M. DRION.

M. DRION.- Monsieur le Président, de mon banc.

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. DRION.- Ou je n'ai rien compris. L'intervenant est président de la commission ?

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. DRION.- Nous avons entendu un rapport au terme duquel la commission s'est prononcée. Le président demande que l'on reporte le point ? Je ne comprends pas bien.

M. GENET.- Tu n'as rien écouté !

M. DRION.- C'est pour bien comprendre, Président.

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui. M. le Député PIRE voudrait dire son petit mot aussi.

M. PIRE, Député permanent.- Je crois, en effet, que lors de la commission, on a évoqué un certain nombre de questions qui avaient déjà été posées quelques mois auparavant – c'est aussi la grande faiblesse d'avoir un peu de mémoire – et sur lesquelles on a déjà répondu.

On revient avec les mêmes questions et la réponse est exactement la même.

Je ne comprends pas de la part du président de la huitième commission de revenir tout le temps avec la même chose. A mon avis, il a peut-être un problème de mémoire.

En tout cas, ne vous tracassez pas quant au fond, tous les paramètres en matière d'économies d'énergie ont bien été intégrés dans l'étude...

M. GENET.- Qu'on les donne alors !

M. PIRE, Député permanent.- ... et n'en déplaise au président de la huitième commission, ce n'est peut-être pas son rôle, mais un de ces jours, prochainement, après les vacances de Pâques, avec mon collègue Paul-Emile MOTTARD, responsable de la Culture et concerné évidemment par ce bâtiment, nous allons donner, redonner toutes les informations sur ce dossier et notamment en matière d'économies d'énergie. Ne vous en déplaise, nous vous reconfirmerons ce qui avait déjà été dit par la Directrice générale il y a à peu près 6 mois d'ici.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Y a-t-il encore d'autres demandes d'intervention ? Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/103 : Mise à disposition des communes d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives prévues par les règlements communaux – approbation des conventions**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Premier point complémentaire à l'ordre du jour : document 05-06/103. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> BAJOMEE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> BAJOMEE, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce 30 mars afin de prendre connaissance du document 05-06/103 ayant pour objet la mise à disposition des communes d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives prévues par les règlements communaux.

Celle-ci vous propose la candidature de M. Raymond BINDELS afin de suppléer l'absence ou l'empêchement de M<sup>me</sup> BUSCHEMAN, fonctionnaire-sanctionnateur, conformément à notre décision du 23 février.

Deux remarques sont émises par des commissaires.

Le Conseil provincial devra-t-il chaque fois délibérer afin d'étendre cette mesure aux communes qui le demandent ? Notre commission prend acte de cette remarque et un avis juridique sera demandé.

Un autre commissaire demande quelle sera la fonction précise de M. BINDELS. M. le Député rapporteur lui répond en soulignant qu'il se trouve en réserve et sera disponible si d'autres communes introduisent cette demande.

Finalement, c'est par 10 voix pour et 3 abstentions que votre septième commission vous propose de désigner M. Raymond BINDELS comme fonctionnaire sanctionnateur suppléant aux 15 communes qui ont demandé, dans ce cadre, la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/104 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant règlement de la comptabilité provinciale**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Deuxième point complémentaire à l'ordre du jour : document 05-06/104. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, mes chers Collègues, entrant en septième commission hier avec quelques instants de retard, ayant écouté très attentivement le Président de la septième commission s'expliquer, c'est une prise de connaissance. Donc, nous nous sommes dit : pas de question.

Mais n'en déplaise au président et au député permanent rapporteur, un conseiller, dont je tairai la profession par respect pour ses confrères, ...

(Rires).

...nous indique clairement : je ne comprends rien !

(Rires).

M. HAMAL, Député permanent.- Répétez, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT.- Laissez poursuivre M. DRION.

M. DRION.- Que l'on interrompe le rapporteur, c'est bien la première fois, alors que, vous le savez bien, je suis dans le rapport.

Et d'insister sur son incompétence, sur son incompréhension, faire en réalité aveu de fragilité. C'est humain.

M. le Député permanent et le Président de céder la parole à un des représentants de l'administration qui invite le Conseiller questionnant à prendre la page 8 du document et à l'inviter à lire les lignes 3 et 4, en expliquant qu'au derrière de ces lignes...

(Rires).

...il y a un code fonctionnel et un code économique et qu'il suffit de constater en réalité que par un simple transfert interne, nous passerons du code fonctionnel aux deux premiers chiffres du code économique. La réponse est évidemment parfaitement claire et compréhensible si le conseiller voulait bien lire l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999. Nul n'est censé ignorer la loi !

Le conseiller interpellant confortant notre modeste analyse qu'ils ne comprennent rien aux chiffres, réinterpelle et l'administration, soutenue par un autre membre de la commission, lui explique en français ... ce qu'il ne comprenait pas en mathématique et donc de lui dire :

- 1) le défaut de la comptabilité provinciale, c'est qu'il y a des articles et des sous-articles ;
- 2) il eut suffi pour la Députation permanente d'éviter la transparence et de regrouper le tout sous des articles et d'éliminer ainsi les sous-articles et d'amener le conseiller qui questionnait à bien analyser les lignes 3 et 4 de la page 8 en lui disant tout simplement : nous avons moins dépensé en téléphonie mais plus dépensé en correspondance. Et donc, nous transférons simplement de la téléphonie ce qui reste de crédit vers la correspondance où il y a moins de crédit.

Et à ce moment, la clarté fut quasiment ???? et le conseiller était quasiment prêt à voter le dossier sous réserve de la compréhension de son groupe.

(Rires).

Cela étant dit, votre septième commission vous propose de prendre connaissance, parce qu'il n'y a même pas de vote, du projet de résolution.

J'ai dit.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GENET. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GENET (de son banc).- Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de l'intervention...

DE L'ASSEMBLEE.- On ne comprend pas !

M. LE PRESIDENT.- On va croire que c'était vous.

M. GENET (à la tribune).- Non, non. On ne peut pas identifier les conseillers qui posent les questions.

M. DEFAYS.- Ah, c'était toi !

M. GENET.- Je suis particulièrement heureux de cette intervention. Je suis d'autant plus heureux que je crois que je ne suis pas le seul à avoir compris maintenant...

(Rires).

.... Je suis particulièrement heureux que pour une fois, un conseiller a posé des questions intelligentes qui ont éclairé toute l'assemblée. Donc, c'est vraiment que nous avons bien rempli notre rôle.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

**Document 05-06/102 : Désignation pour la fin de la législature 2000-2006 d'un délégué aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires appelé à représenter la Province au sein des sociétés coopératives à responsabilité limitée**

- le Home ougréen ;
- la Maison sérésienne.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Troisième point complémentaire à l'ordre du jour : document 05-06/102. Ce dossier a été soumis à la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M. GATHON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GATHON, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie tout à l'heure, sous la présidence de M<sup>me</sup> MICHAUX, avec à son ordre du jour l'examen du document relatif à la désignation pour la fin de la législature d'un délégué de la Province aux assemblées générales du Home ougréen et de la Maison sérésienne, en remplacement de M<sup>me</sup> Marie FLAMAND qui a quitté cette assemblée prématurément.

Après avoir pris connaissance de la proposition de M. DRION, chef du groupe CDH, votre cinquième commission vous propose de présenter comme nouveau délégué aux assemblées générales desdites sociétés, M. Jean-Marie STREEL. Cette proposition vous est faite à l'unanimité des membres présents de la commission.

M. DEFAYS.- C'est le meilleur rapport que tu n'aies jamais fait !

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission sur les deux résolutions.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 05-06/105 : Litige judiciaire opposant la Province de Liège à la SA « Les Aciéries de la Meuse » - Arrêt rendu par la Cour d'Appel de Bruxelles le 21 décembre 2004 – Pourvoi en cassation – Règlement transactionnel et acte de désistement de l'affaire avant l'arrêt de la Cour de cassation – Ratification de transaction**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Quatrième point complémentaire à l'ordre du jour : document 05-06/105. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> MOTTARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> MOTTARD, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, un conseiller, le conseiller éclairé de la septième commission, ayant déclaré d'emblée : « Monsieur le Président, j'ai lu, je suis d'accord », vous comprendrez que c'est sans aucune remarque particulière que la commission vous propose, par 12 voix pour et 1 abstention, d'adopter le projet de résolution annexé audit rapport quant au litige évoqué qui met un terme à 23 années de procédure.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/106 : Dons au Musée de la Vie wallonne**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Cinquième point complémentaire à l'ordre du jour : document 05-06/106. Ce dossier a été soumis à la troisième commission. J'invite le rapporteur, M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre troisième commission s'est réunie ce mercredi 29 mars pour analyser le document 05-06/106 ayant pour objet Culture – Dons reçus par le Musée de la Vie wallonne en 2005.

Ce document n'a suscité ni remarque, ni question et c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif aux dons reçus par le Musée de la Vie wallonne en 2005.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

#### **VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 février 2006, je le déclare approuvé.

#### **IX.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 56 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai M<sup>mes</sup> et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part, à ce que les tribunes réservées au public soit libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller, afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

- La réunion publique est levée à 16 h 05.